

23 déc 2022 -16:58

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2022

Transfert de crédits dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un transfert visant à couvrir les dépenses engendrées par la présidence belge de l'Union européenne lors du premier semestre de 2024.

Il s'agit d'un transfert en faveur du SPF Intérieur d'une valeur de 1 844 412 euros en engagements et en liquidations depuis la provision interdépartementale, destiné à couvrir les dépenses engendrées dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

Ce montant est destiné à couvrir les frais de personnel et de fonctionnement en 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be